

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 9 septembre 2025

Convocation du 02/09/2025

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 19

L'An deux mille vingt-cinq, le neuf du mois de septembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de septembre, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER Virginia, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille, DUDÉ Maïté.

Secrétaire de séance : M. Guillaume DUDÉ

DCM2025-09-088 **Centrale photovoltaïque au sol – consultation des entreprises :**
Acte 1.7 : Commande publique – acte spéciaux et divers

Monsieur le Maire rappelle que quatre sociétés se sont positionnées :

- Sol'Anjou (Alter + ENERCOOP + CoWatt)
- Orion Énergies
- Soleil du midi développement
- Énergies de Loire

La commission a analysé les offres reçues.

Vu le retour des entreprises, elle propose qu'un engagement soit acté sur une durée de 30 ans avec une redevance fixe sur cette période et qu'à la fin de cet engagement, la centrale soit démantelée.

Seules Sol'Anjou et Énergies de Loire ont répondu en respectant les modalités d'occupation du domaine public préconisées dans l'AMI. Ces deux entreprises peuvent être auditionnées.

Monsieur le Maire précise également qu'un courrier a été transmis à monsieur le président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire car, malgré l'intérêt général du projet, le zonage du PLUi ne serait pas compatible.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Valide le choix d'une convention d'occupation temporaire de 30 ans avec une redevance fixe sur cette période et démantèlement de la centrale à la fin de cet engagement.

Mandate la commission communale assistée de la conseillère projets éoliens et photovoltaïque du SIEM, d'auditionner les entreprises Sol'Anjou et Énergies de Loire le 17 septembre prochain.

Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjointes pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire,
Guillaume DUDÉ



Pour extrait conforme.
Le Maire,
Yves BOUCHER

